

que des ordres sont venus de la part de quelqu'un d'autorisé, car ces employés n'auraient pas travaillé aussi ouvertement que cela, s'ils n'avaient pas su que leur action ne serait pas désapprouvée par le gouvernement. Quelle a été l'attitude prise par le gouvernement actuel à l'égard des employés conservateurs ? L'honorable premier ministre et les autres membres du gouvernement leur ont dit qu'ils pouvaient exercer leur droit de suffrage s'ils le désiraient, mais que s'ils allaient plus loin que cela, et prenaient une part active dans les luttes politiques, alors on leur fournirait l'occasion de se consacrer entièrement à la politique, ce qui signifiait qu'on les renverrait du service. Telle est la loi qu'on a appliquée aux conservateurs partout. Dans mon propre comté, un directeur de la poste a été congédié, parce que dans une assemblée publique il avait posé une question à celui qui parlait en faveur du candidat du gouvernement. Le gouvernement a considéré cela comme une attaque et l'a destitué immédiatement. Partout on a suivi à l'égard des conservateurs la règle posée par l'honorable premier ministre et les autres ministres, à savoir qu'un employé public devait se contenter d'exercer son droit de suffrage, et que s'il prenait aux élections une part plus active que cela, il s'exposerait à être renvoyé du service. Je demande donc à l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux de faire faire une enquête par une commission au sujet des accusations que je viens de porter, et où les témoins prouveront que ce que j'ai dit est vrai, je demande qu'il applique à ces employés la même règle que le gouvernement a appliquée aux conservateurs par tout le pays. Le ministre ne pourra plus dire que personne n'a appelé son attention sur cette question. Je l'ai fait aussi clairement que possible et je suis certain que s'il nomme une commission pour faire faire une enquête, mes accusations seront entièrement prouvées. Pendant la dernière élection à Guysborough, le gouvernement a lancé dans ce comté non pas un mais plusieurs employés publics. Le titulaire de la charge honorable de préfet du pénitencier de Dorchester a pris la peine de venir du Nouveau-Brunswick et dans la Nouvelle-Ecosse passer toute la journée au bureau de vote des Fourches. Il se nomme John A. Kirk, et est le personnage le plus bruyant et le plus bavard qui ait jamais rempli une charge sous la Couronne.

M. SINCLAIR : L'honorable député accuse-t-il M. Kirk d'avoir travaillé dans l'élection ?

M. BELL : Je dis qu'il a passé toute la journée au bureau de votation.

M. SINCLAIR : Je veux savoir si l'honorable député accuse M. Kirk d'avoir cherché à influencer des électeurs ?

M. BELL : Je déclare que M. John A. Kirk est venu aux Fourches avec un nommé Robert Kirk d'Antigonish qui était sup-

posé apporter certaines choses au bureau de vote, et qu'il a passé toute la journée à ce bureau de votation. Qu'a-t-il fait là ? Mon honorable ami (M. Sinclair) pourrait-il nous expliquer la présence de M. Kirk à cet endroit ce jour-là ? M. Kirk ne m'a pas dit ce qu'il avait fait, mais si le gouvernement accorde la commission que je demande, nous ferons voir des choses intéressantes. Je déclare que M. Kirk a passé toute la journée au bureau de votation. Comme c'était pendant l'hiver, je suppose que ce n'était pas par plaisir.

M. SINCLAIR : Je suppose que les Fourches soit la place natale de M. Kirk.

Des VOIX : Ecoutez.

M. BELL : Je le sais.

M. SINCLAIR : Et qu'il n'y a rien d'extraordinaire dans le fait que M. Kirk vienne passer une journée à l'endroit où il est né, ce qu'il fait souvent d'ailleurs.

M. BELL : Je sais que M. Kirk a demeuré aux Fourches où il exerçait beaucoup d'influence, et c'est la raison pour laquelle il s'y est rendu le jour de l'élection.

M. SINCLAIR : Je désire savoir si l'honorable député va porter une accusation directe. S'il a quelque chose à reprocher à M. Kirk, qu'il le dise.

M. BELL : Je déclare que M. John A. Kirk était au bureau de votation en compagnie de M. Robert Kirk, d'Antigonish, qui n'a pas droit de suffrage à cet endroit et n'avait pas de raison connue d'être là. M. Kirk a passé toute la journée dans les environs du bureau de vote. Je vois que l'honorable premier ministre est revenu à son siège, et je me permettrai de lui rappeler ce qu'il a dit dans cette Chambre à l'adresse des fonctionnaires publics qui prennent une part active dans les élections ou dans la politique d'une façon générale. En 1897, l'honorable premier ministre a posé le principe que lorsqu'un fonctionnaire public sortait de ses attributions et se mêlait de politique, on lui donnerait l'occasion de s'en mêler exclusivement. C'est là le principe que le gouvernement a mis en pratique d'une façon très complète.

M. SAM. HUGHES : Contre les conservateurs.

M. BELL : Naturellement. Mais si c'est la politique du gouvernement, pourquoi ne l'appliquerait-il pas aux fonctionnaires appartenant aux deux partis politiques. Je dis donc que le ministre des Chemins de fer et Canaux devrait faire une enquête dans cette affaire, et si l'on prouve que ces personnes ont fait plus que déposer simplement leur bulletin dans l'urne, je demande alors dans les intérêts de la justice et du bon gouvernement de ce pays, que ces fonctionnaires soient renvoyés, conformément à la règle que le premier ministre a